

Province de Québec

Commission scolaire Western Québec

Procès-verbal de la réunion du Conseil des commissaires tenue le 26 mars 2024, en modèle hybride, au bureau de la Commission scolaire Western Québec, 15, rue Katimavik, à 19 h00.

PRÉSENCES : Le président Daly, les commissaires Brushey, Cornforth, George, Giannakoulis, Graham, Goldsbrough, Kane, Labadie, Lyrette-Brennan, McCrank, et Shaar, les commissaires-parents Boucher-Sharma, Fortier et Taylor, et les commissaires cooptés Commonda et Garner.

ABSENCE MOTIVÉE : Le commissaire Lyrette-Brennan et le commissaire-parent Brennan

Personnel :

Directrice des services complémentaires, L. Falasconi

Directrice des services éducatifs, de la formation générale et professionnelle aux adultes, Jennifer Dubeau

Directeur des services éducatifs, S. Aitken

Responsable de l'application des règles contractuelles, A. Gendron

Responsable de la gestion administrative, R. Vincent

Le directeur général, M. G. Singfield, le secrétaire général, M. E. Keon, et le directeur général adjoint/directeur des bâtiments et de la technologie, M. P. Proulx, étaient également présents.

- **Mot de bienvenue de la commissaire coopté Commonda**
- **Reconnaissance territoriale**

Ouverture de l'assemblée : 19h15

C-23/24 - 115 Adoption de l'ordre de jour

LE COMMISSAIRE-PARENT BOUCHER PROPOSE QUE l'ordre de jour soit accepté avec l'ajout du suivant :

- 10.3 Procédures et logistique du budget annuel

Adopté à l'unanimité

C-23/24 - 116 Approbation du procès-verbal

LE COMMISSAIRE MCCRANK PROPOSE QUE le procès-verbal de la séance tenue le 28 février 2024 soit approuvé tel que distribué.

Adopté à l'unanimité

C-23/24 – 117 Appel d'offres public - Hadley / Philemon Wright - Rénovation de la toiture et système de ventilation phase 2 – Contrat n° 23510B014

ATTENDU QU'un montant de 1 200 000 \$ a été réservé à partir de la mesure 50620 de 2023-2024 ;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été réalisé ;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenus les documents de l'appel d'offres :

- 2413-2276 QUÉBEC INC. (Couvreur Roland Boudreau)
- 2998939 CANADA INC. (Delta Électrique)
- 9305-4179 Québec Inc. (J.B. Construction)
- BOLESS INC.
- COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE
- D.L.S. CONSTRUCTION INC.
- INNOVELEC INC.
- LES ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX RAYMOND & ASSOCIÉS INC.
- MORIN ISOLATION & TOITURES LTÉE
- SÉGUIN MORRIS INC.
- TMR3 Couvreur Inc.;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

TMR3 Couvreur Inc.	686,000.00\$
BOLESS INC.	692,800.00\$
LES ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX RAYMOND & ASSOCIÉS INC.	714,300.00\$
D.L.S. CONSTRUCTION INC.	723,000.00\$
2413-2276 QUÉBEC INC. (Couvreur Roland Boudreau)	799,200.00\$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a recommandé, par sa résolution : E-22/24-67, que le Conseil octroie le contrat à TMR3 Couvreur Inc. ;

LE COMMISSAIRE-PARENT BOUCHER PROPOSE QUE, tel que recommandé par le Comité exécutif, le Conseil octroie le contrat à la compagnie TMR3 Couvreur Inc., et accorde au DGA, Pascal Proulx, l'autorité de signature pour ce contrat.

Adopté à l'unanimité

C-23/24 – 118 Programme d'achat groupé CAG 2024-8071-20 Filtres à air

ATTENDU QUE le contrat actuel pour l'acquisition de filtres à air prendra fin le 30 juin 2024 ;

ATTENDU QUE la CSWQ a la possibilité de participer au programme d'achats groupés par l'entremise du CAG pour l'approvisionnement en filtres à air ;

ATTENDU QUE ce type de contrat nécessite l'autorisation de la direction exécutive de l'organisme public avant la publication de l'avis d'appel d'offres ;

ATTENDU QUE le contrat couvrira une période de trois ans, du 1er juillet 2024 au 30 juin 2027, y compris une option de renouvellement pour 12 mois ;

ATTENDU que notre budget estimé pour ce contrat est de 70 000 \$ par année, ce qui représente 210 000 \$ sur la période de trois ans du contrat ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a recommandé, par sa résolution : E-22/24-68, que le Conseil adhère au contrat du programme du CAG pour l'achat de filtres à air ;

LE COMMISSAIRE KANE PROPOSE QUE, tel que recommandé par le Comité exécutif, la CSWQ procède à l'adhésion au contrat du programme CAG pour l'achat de filtres à air, et accorde l'autorité de signature au DGA, Pascal Proulx, pour ce contrat.

Adopté à l'unanimité

C-23/24 - 119 Appel d'offre public – Électriciens/Exécution sur demande – Contrat n° 23510B014

ATTENDU QU'un appel d'offres a été réalisé pour le contrat susmentionné ;

ÉTANT DONNÉ les spécifications contractuelles suivantes :

- le montant de ce contrat est au maximum de 200 000,00 \$;
- le contrat à commandes ne dépassera pas 25 000,00 \$;

- le contrat prendra fin au bout de 3 ans ou lorsque le montant maximum sera atteint ;
- l'entrepreneur sera classé en fonction du coût présenté dans la soumission ;
- le contrat à commandes sera proposé en fonction du classement de l'entrepreneur, si l'entrepreneur classé au premier rang ne peut exécuter le contrat à commandes, les autres seront sollicités en fonction de leur rang respectif ;

ATTENDU QUE la commission scolaire utilisera cette banque d'électriciens pour ses appels d'offres sur invitation pour tout contrat de plus de 25 000,00 \$ et de moins de 100 000,00 \$;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents de l'appel d'offres :

- ACQ - Région de l'Outaouais
- AV-TECH INC.
- INNOVELEC INC.
- SÉGUIN MORRIS INC.;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

Contracteur	Scénarios du coût total (uniquement pour l'adjudication)	Classement
INNOVELEC INC.	17,020.00 \$	1
AV-TECH INC.	18,780.00 \$	2
SÉGUIN MORRIS INC.	20,758.46 \$	3

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a recommandé, par sa résolution E-22/24-69, que le Conseil octroie le contrat aux entrepreneurs suivants selon le classement suivant :

- 1^{er} rang: INNOVELEC INC.
- 2^e rang: AV-TECH INC.
- 3^e rang: SÉGUIN MORRIS INC.

et accorde au Directeur Général Adjoint, Pascal Proulx, l'autorité de signature pour ce contrat.

LE COMMISSAIRE SHAAR PROPOSE QUE, tel que recommandé par le Comité exécutif, le Conseil octroie le contrat aux entrepreneurs mentionnés ci-dessus

dans les classements susmentionnés, et accorde au DGA, Pascal Proulx, l'autorité de signature pour ce contrat.

Adopté à l'unanimité

C-23/24 – 120 C-23/24-120 Étude de faisabilité - Contractualisation du service des taxes scolaires

ATTENDU QUE l'adoption du projet de loi 166 - *Loi portant réforme du système de taxation scolaire*, a entraîné les modifications suivantes :

Le taux d'imposition est déterminé par le gouvernement ;

Le taux d'imposition est le même pour tous les commissions scolaires et centres de services scolaires ;

Le revenu fiscal autorisé est déterminé par le gouvernement pour chaque commission scolaire et centre de services scolaires ;

Les budgets des commissions scolaires et des centres de services scolaires sont ajustés par le gouvernement en fonction de la différence entre les sommes perçues et le revenu autorisé ;

ATTENDU QUE seulement 1 % des paiements sont effectués en personne (83 % par voie électronique, 16 % par chèque) ;

ATTENDU QUE toutes les entreprises (neutres) sont facturées par les centres de services scolaires francophones (à l'exception du CSS de l'Or-et-des-Bois) ;

ATTENDU QUE le service des taxes scolaires emploie un (1) directeur et quatre (4) agents de bureau ;

ATTENDU QUE les employés des services de taxes scolaires pourraient être réaffectés à des responsabilités plus avantageuses pour l'organisation ;

ATTENDU QU'une étude de faisabilité permettrait de déterminer les avantages et les inconvénients, y compris l'impact des services sur la communauté anglophone ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a recommandé, par sa résolution : E-22/24-70, que le Conseil autorise l'administration à procéder à une étude de faisabilité pour la sous-traitance du service des taxes scolaires ;

LE COMMISSAIRE-PARENT BOUCHER PROPOSE QUE, tel que recommandé par le Comité exécutif, le Conseil autorise l'administration à procéder à une étude de faisabilité sur la sous-traitance du service des taxes scolaires, y compris

l'impact sur le personnel et le nombre réel d'appels, et à présenter les résultats de l'étude au Conseil pour qu'il prenne une décision à ce sujet.

Contre : 2 Graham et Kane

Abstention : 0

Pour : 10

Résolution adoptée tel que modifiée

C-23/24 – 121 Modification à la proposition principale sur l'étude de faisabilité concernant la sous-traitance du service des taxes scolaires

LE COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE de modifier la proposition principale concernant l'étude de faisabilité sur la sous-traitance du service des taxes scolaires en insérant " y compris l'impact sur le personnel ainsi que le nombre réel d'appels " entre " service des taxes scolaires " et " et de présenter le résultat... "

Contre : 2 Kane et Labadie

Abstention : 1 Graham

Pour : 9

Résolution adoptée

C-23/24 - 122 Appel d'offres public - Dr S.E. McDowell - Remplacement de la génératrice - Contrat n° 23510B006

ATTENDU QU'un montant de 600 000 \$ a été alloué à partir de la mesure 50620 pour 2022-2023 ;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été réalisé ;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents de l'appel d'offres :

- 3955788 CANADA INC. (DMA Construction)
- 6739741 CANADA INC. (Gestion DMJ)
- ACQ - Région de l'Outaouais
- D.L.S. CONSTRUCTION INC.
- ÉNERGIE KGC INC.
- INNOVELEC INC.
- SÉGUIN MORRIS INC.
- Services Énergétiques MT Inc.

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

SÉGUIN MORRIS INC.	268 727.35\$
Services Énergétiques MT Inc.	283 000.00\$
D.L.S. Construction Inc.	285 000.00\$
3955788 Canada Inc.	453 000.00\$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme ;

LE COMMISSAIRE GRAHAM PROPOSE QUE le Conseil octroie le contrat à SÉGUIN MORRIS INC. pour un montant de 268 727,35 \$ et accorde au DGA, Pascal Proulx, l'autorité de signature pour ce contrat.

Adopté à l'unanimité

C-23/24 – 123 C-23/24-123 Appel d'offres public - Golden Valley - Rénovation du laboratoire de sciences et désamiantage - Contrat n°23510B020

ATTENDU QU'un montant de 600 000 \$ a été alloué à partir de la mesure 50620 de l'année scolaire 2022-2023 ;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été réalisé ;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents de l'appel d'offres :

- ACQ - Région de l'Outaouais
- CONSTRUCTION FILIATRAULT INC.
- CONSTRUCTION TREM-NOR INC.
- PLOMBERIE AUMOND INC.

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

CONSTRUCTION TREM-NOR INC.	\$ 474, 995.00
CONSTRUCTION FILIATRAULT INC.	\$ 537, 537.37

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme ;

LE COMMISSAIRE BRUSHEY PROPOSE QUE le Conseil octroie le contrat à CONSTRUCTION TREM-NOR INC. Et accorde au DGA, Pascal Proulx l'autorité de signature pour ce contrat.

Adopté à l'unanimité

C-23/24 – 124 Appel d'offres public - Symmes / D'Arcy-McGee - Nettoyage des conduits du système de ventilation - Contrat n°23510B009

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été réalisé;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents de l'appel d'offres :

- 2858-2666 QUÉBEC INC. (1 Clean Air Inc.)
- 7143516 CANADA INC. (Solution D'Air)
- Groupe AirVita Inc.
- GSF CANADA INC.
- LES SERVICES MÉNAGERS ROY LTÉE

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

2858-2666 QUÉBEC INC. (1 Clean Air Inc.)	79,325.00\$
LES SERVICES MÉNAGERS ROY LTÉE	Non admissible

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme;

LE COMMISSAIRE GIANNAKOULIS PROPOSE QUE le Conseil octroie le contrat à 2858-2666 QUÉBEC INC. (1 Clean Air Inc.) et accorde au DGA, Pascal Proulx, l'autorité de signature pour ce contrat.

Adopté à l'unanimité

C-23/24 – 125 Rapport du Comité des relations interculturelles et de l'éducation - 4 décembre 2023

LE COMMISSAIRE COOPTÉ GARNER PROPOSE QUE le Conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du Comité des relations interculturelles et de l'éducation du 4 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité

C-23/24 – 126 Rapport du Comité des relations interculturelles et de l'éducation – 5 février 2024

LE COMMISSAIRE COOPTÉ GARNER PROPOSE QUE le Conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du Comité des relations interculturelles et de l'éducation du 5 février 2024.

Adopté à l'unanimité

C-23/24 – 127 Rapport du Comité des communications - 17 janvier 2024

LE COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE le Conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du Comité des communications du 17 janvier 2024.

Adopté à l'unanimité

C-23/24 – 128 Rapport du Comité consultatif sur l'éducation autochtone - 26 février 2024

LE COMMISSAIRE CO-OPTÉ COMMONDA PROPOSE QUE le Conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif sur l'éducation autochtone du 26 février 2024.

Adopté à l'unanimité

C-23/24 – 129 Enregistrement des réunions du Conseil

LE COMMISSAIRE SHAAR PROPOSE QUE les réunions du Conseil des commissaires soient enregistrées.

Adopté à l'unanimité

C-23/24 – 130 Publication des enregistrements des réunions du Conseil

LE COMMISSAIRE SHAAR PROPOSE QUE les enregistrements des réunions du Conseil soient utilisés comme un outil pour les membres du Conseil uniquement et qu'ils ne soient pas publiés.

Adopté à l'unanimité

C-23/24 – 131 Moyens d'enregistrement des réunions du Conseil

LE COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE d'envoyer la question des moyens d'enregistrement des réunions du Conseil au Comité des communications pour examen.

Adopté à l'unanimité

C-23/24 – 132 Proposition de modification des procédures internes

ATTENDU QUE la politique de gouvernance de la CSWQ a été modifiée pour la dernière fois en 2008 ;

ATTENDU QUE le nombre de propositions présentées au Conseil par les commissaires a augmenté au cours des dernières années ;

ATTENDU QUE cette pratique conduit souvent à des débats beaucoup plus longs ;

ATTENDU QUE la pratique actuelle veut que toutes les propositions soient déposées auprès du secrétaire général au plus tard le jeudi précédant la réunion du Conseil ;

ATTENDU QUE cela ne laisse pas suffisamment de temps au Conseil et au personnel administratif pour bien étudier la proposition, consulter des experts et être suffisamment informés pour procéder à un vote ;

LE COMMISSAIRE LABADIE PROPOSE QUE le RÈGLEMENT 1 : Règles de gouvernance pour les commissaires et les comités du Conseil de la Commission scolaire Western Québec, soit modifié par l'insertion de ce qui suit :

« Les propositions des membres du Conseil doivent être déposées à l'aide d'une procédure d'avis de proposition lors de la réunion du Conseil et faire l'objet d'un vote lors des réunions suivantes. »

Immédiatement après le suivant :

« L'ordre du jour sera adopté. Toute modification de l'ordre du jour peut être proposée par un commissaire ou le directeur général et doit être approuvée à la majorité, sans débat. »

Contre : 5
Abstention : 0
Pour : 7
Résolution adoptée

C-23/24 – 133 Modification de la proposition principale : Proposition de modification des procédures internes

LE COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE DE modifier la proposition principale concernant les modifications proposées aux procédures internes comme suit :

SUPPRIMER : ATTENDU QUE la politique de gouvernance de la CSWQ a été modifiée pour la dernière fois en 2008.

ATTENDU QUE le nombre de propositions présentées au Conseil par les commissaires a augmenté au cours des dernières années ;

SUPPRIMER : ATTENDU QUE cette pratique conduit souvent à des débats beaucoup plus longs ;

ATTENDU QUE la pratique actuelle veut que toutes les propositions soient déposées auprès du secrétaire général au plus tard le jeudi précédant la réunion du Conseil ;

SUPPRIMER : ATTENDU QUE cela ne laisse pas suffisamment de temps au Conseil et au personnel administratif pour étudier correctement la proposition, consulter des experts et être suffisamment informés pour procéder à un vote ;

LE COMMISSAIRE _____ PROPOSE QUE le RÈGLEMENT 1 : Règles de gouvernance pour les commissaires et les comités du Conseil de la Commission scolaire Western Québec, inclue dans son annexe des procédures de réunions internes :

« Les membres du Conseil sont encouragés à signaler les propositions lors de la réunion du Conseil précédant immédiatement celle-ci, ou en demandant au secrétaire général d'inclure dans la convocation à la réunion au cours de laquelle la proposition doit être faite, un avis d'intention de déposer une proposition qui sera soumise au vote. Les circonstances exceptionnelles et les situations survenant après l'envoi de la convocation peuvent être prises en considération pour l'ajout de propositions à l'ordre du jour lorsque celui-ci est proposé au début de la réunion. »

SUPPRIMER : Immédiatement après le suivant :

« L'ordre du jour sera adopté. Toute modification de l'ordre du jour peut être proposée par un commissaire ou le directeur général et doit être approuvée à la majorité, sans débat. »

Contre : 7
 Abstention : 1
 Pour : 4
 Proposition rejetée

C-23/24 – 134 Procédure et logistique du budget annuel

ATTENDU QUE l'un des rôles et responsabilités essentiels du Conseil des commissaires est d'approuver le budget de la CSWQ ;

ATTENDU QUE la procédure actuelle consiste à présenter au Conseil un projet final et une brève vue d'ensemble, puis à attendre qu'il vote, le tout au cours des réunions du Conseil du mois de juin ;

ATTENDU QUE cela ne laisse pas suffisamment de temps aux membres du Conseil des commissaires pour étudier le budget proposé ou l'exécution du budget actuel, donner leur avis, formuler des questions pertinentes, recevoir des réponses complètes de la part de l'administration et des membres du Comité d'audit, consulter des experts, et être suffisamment informés pour rendre un vote ;

LE COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE le processus suivant soit adopté comme pratique permanente afin de fournir au Conseil des commissaires le temps et l'information nécessaires pour s'acquitter de ses obligations fiduciaires en ce qui concerne l'approbation du budget :

- Lors d'une réunion de travail du Conseil au début du mois de juin, un rapport concernant l'exécution du budget actuel et les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de fond sera présenté ;
- Lors d'une réunion de travail subséquente du Conseil en juin, après l'examen par le Comité d'audit, un projet de budget proposé est présenté et du temps est alloué à l'élaboration par l'administration, ainsi qu'à la discussion et au retour d'information du Conseil ;
- Lors de la réunion régulière du Conseil du mois de juin, le projet final de budget sera présenté pour approbation.

Adopté à l'unanimité

C-23/24 – 135 Levée de l'assemblée

LE COMMISSAIRE COOPTÉ GARNER PROPOSE la levée de l'assemblée à 22h01.